

La formation à Enedis n'est pas qu'un outil à la main des managers pour vous permettre d'occuper votre emploi ou développer vos compétences. C'est aussi un levier formidable pour prendre la main sur votre parcours professionnel. FO Energie, signataire de l'accord et de l'avenant relatifs à la formation professionnelle à Enedis, vous en dit plus. Aujourd'hui : le projet de transition professionnel.

Pourquoi ?

Le PTP est un congé qui vous permet de suivre une formation certifiante, en vue d'une reconversion professionnelle. Il remplace le Congé Individuel de Formation (CIF).

C'est une démarche à votre initiative. L'employeur n'est pas tenu de le prendre en compte pour faire évoluer votre classement ou votre rémunération. Le titre obtenu ne sera pas sur votre C01, mais vous pourrez l'indiquer sur votre CV et valoriser les compétences acquises dans votre entretien professionnel.

Pour qui ?

- Tout salarié en CDI ou en CDD, femme ou homme, sans condition d'âge. Des conditions d'ancienneté s'appliquent, sauf pour les bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH).

Les grandes étapes :

1. Faire une demande de prise en charge du PTP auprès de la [commission paritaire interprofessionnelle régionale \(association Transitions Pro\)](#) de votre lieu de résidence ou de travail.
2. Adresser une demande écrite d'autorisation d'absence à votre manager



- Si la formation dure 6 mois ou plus, vous devez avertir au moins 120 jours avant le début de la formation
- Si elle dure moins de 6 mois ou se fait à temps partiel, vous devrez avertir au moins 60 jours avant le début de la formation

L'employeur a 30 jours pour répondre (pas de réponse égal acceptation de la demande d'absence). Pour raisons de service, la demande de congés peut être reportée de 9 mois maximum.

3. Déposer votre dossier complet à Transition Pro qui examine votre demande. Elle peut la refuser. Si votre demande est acceptée, Transition Pro mobilise en priorité vos droits sur votre Compte Personnel de Formation (CPF) pour financer la formation. [Voir notre fiche pratique sur le CPF.](#)
4. Vous partez en formation.

Votre situation pendant le PTP

- “ Durant cette période, le contrat de travail est suspendu mais non rompu. Vous devez donc justifier de votre présence en formation (obligation d'assiduité)
- “ Vous conservez vos droits à congés payés et la totalité de votre protection sociale
- “ Votre salaire est maintenu à 100% par l'entreprise à l'exclusion des éléments variables (astreinte, frais professionnels, prime mariage, naissance, RPC...)
- “ À l'issue d'un PTP, vous réintégrez votre unité dans votre niveau de classement et de rémunération antérieure à votre formation



Tout au long de votre projet, dès son élaboration, vous pouvez vous faire accompagner par un Conseiller en évolution professionnelle (CEP). C'est un service gratuit, neutre et confidentiel.
→ Trouvez un CEP proche de vous : [cliquez ici.](#)

Pour en savoir plus, [cliquez ici](#) ou contactez votre représentant local FO.

Retrouvez l'actualité de FO à Enedis sur notre page Intranet.

FO Énergie sur les réseaux sociaux
(Linkedin, Facebook, Instagram, Thread...)

